



Règlement Particulier ----- 7ème Plumes des Monts d'Or

14 et 15 Avril 2018

www.champabad.fr

Le tournoi

1. Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du Juge-Arbitre. La Juge-Arbitre de la compétition est **Véronique SEILLET**, assistée de **Jean-François BUFFIN** leurs décisions seront sans appel.
2. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement particulier. Le Juge-Arbitre se réserve le droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
3. Le tournoi est autorisé par la ligue d'Auvergne Rhône Alpes « AURA » et par la Fédération Française de Badminton « FFBaD » sous le numéro : **17.AURA.69/TI.F./010**
4. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs autorisés à participer aux compétitions séniors (minimes / cadets / juniors / séniors / vétérans) licenciés à la Fédération Française de Badminton, classés dans les séries N3 / R / D / P.
Les séries seront regroupées dans les tableaux suivants :
N3 - R4 / R5 - R6 / D7 - D8 / D9 - P10 / P11 - P12

Les inscriptions

5. **La date limite d'inscription** est celle de la **réception du dossier d'inscription complet**, et est fixée au **lundi 26 mars 2018**. Il comprend la fiche d'inscription **et** le règlement par chèque, le tout envoyé par courrier postal à Frédéric OHREL, 6B rue du Viard, 69290 CRAPONNE. **Les droits d'inscription s'élèvent à 15€ pour un tableau, et 19€ pour 2 tableaux.**
6. Les inscriptions pourront être envoyées par le club, ou personnelles
7. **La date de tirage au Sort est fixée au jeudi 29 mars 2018.**
8. La répartition des joueurs dans les différentes séries, ainsi que l'établissement des têtes de série seront confirmées grâce au CPPH à date du tirage au sort.
9. Le Comité Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.

Les tableaux et les Séries

10. Les doubles dames & hommes se joueront le samedi 14 avril 2018 et les doubles mixtes, le dimanche 15 avril 2018
11. Dans la mesure du possible, **TOUS LES TABLEAUX SE JOUERONT EN POULES** de 4 avec 2 sortants par poule. Les joueurs auront la possibilité de s'inscrire dans chacun des 2 tableaux. Si le joueur souhaite s'inscrire sur plusieurs tableaux, il ne lui sera pas obligatoire de le faire dans la même série. Ainsi, par exemple, si son classement le lui permet, il pourra évoluer en DH N3/R4 et Mx R5/R6.
12. Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :

- 1) Ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + règlements)
 - 2) Date de paiement des droits d'engagement
 - 3) Les joueurs inscrits dans leur série de classement seront prioritaires.
13. En cas de tableaux non-suffisamment représentés, le Comité d'Organisation, en accord avec le Juge-Arbitre, se réserve le droit de supprimer les tableaux.

Particularités du Tournoi

14. Pour le bon déroulement du tournoi, l'ordre des matchs et les horaires sont donnés à titre indicatifs, et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du Comité Organisateur. Les matchs pourront être lancés avec jusqu'à 1h d'avance. Les joueurs souhaitant quitter le gymnase en cours de compétition le feront après accord du Juge-Arbitre, et laisseront leur numéro de téléphone à la table de marque.
15. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera le volant officiel (en vente dans la salle)
Volant plume : **Babolat n°2.**
Volant plastique : **Yonex MAVIS 600**
16. L'inscription au tournoi vaut acceptation de l'utilisation de l'image des joueurs. Photos et vidéos peuvent être prises durant le tournoi et diffusées sur différents médias. Si vous ne voulez pas apparaître sur ces supports, merci de nous le signaler lors de votre inscription et/ou à la table de marque.

Arbitrage et coaching

17. Le plateau de Jeu est uniquement réservé au Juge-Arbitre, aux organisateurs et aux joueurs. Les Conseillers Techniques n'auront accès au plateau de jeu que lors des arrêts de jeu réglementaires. Le nombre de Conseillers Techniques autorisé est de 2 maximum par joueur.
18. Vu la disposition de la salle et l'espace entre les terrains, le coaching sera INTERDIT en dehors des arrêts de jeu réglementaires.
19. Les matchs seront auto-arbitrés. En cas de litige durant le match, les joueurs pourront faire appel au Juge Arbitre à n'importe quel moment.
20. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté **FAUTE** en jeu et **LET** au service 2 fois maximum. Le filin touché sera annoncé **LET** dans l'échange comme au service, autant de fois que nécessaire.
21. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de **5 minutes** pourra être disqualifié par le Juge-arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.
22. Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes. Il ne pourra être réduit qu'avec

- l'accord express des intéressé(e)s, et prolongé sur décision du Juge Arbitre
23. Les joueurs disposent de 3 minutes de préparation avant le début du match. Ces 3 minutes comprennent : la prise de contact du terrain, le test des volants, et la mise en tenue. Par ailleurs, un terrain d'échauffement est à la disposition des joueurs pendant toute la compétition. Il sera cependant réservé aux joueurs appelés en préparation
 24. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée.
 25. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains. Le règlement des tenues et publicités sera affiché dans la salle au tableau d'affichage.

Forfaits et Remboursements

26. En cas de forfait de l'un des joueurs d'une paire, l'organisateur tentera de proposer un autre joueur pour compléter la paire sans que cette nouvelle paire ait une valeur telle qu'elle aurait dû occuper une place de tête de série plus élevée que la paire qu'elle remplace. Deux joueurs privés de leurs partenaires respectifs peuvent constituer ensemble une nouvelle paire, dans les mêmes conditions que celles évoquées précédemment.
27. Il ne sera fait qu'un seul remboursement **par club**, même en cas d'inscription individuelle.
28. Le joueur forfait après le tirage au sort devra envoyer un justificatif avant 5 jours après la fin de la compétition à la Ligue de Badminton d'Auvergne Rhône Alpes. Sous peine de 2 mois de suspension sur le territoire français (Tournois et interclubs), en précisant Nom, Prénom, N° de licence, nom et date de la compétition.
* Par mail : sophie.bluy@badminton-aura.org
* Par courrier : Au siège de la ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint-Cassien

Les Juge - Arbitres :

Véronique SEILLET
BUFFIN

Jean François